

Objet : Affaire n°22S0008 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'une motte féodale - Lot unique - Avenant n°1

N° : VA_DEC2024_786
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la commande publique

décidons

De conclure avec la société TRACE Architectes domiciliée à HEM (59510), l'avenant n°1 du lot unique du marché « Maîtrise d'œuvre pour la création d'une motte féodale » afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations et de la suppression de certaines prestations.

Aux prestations initiales du marché sont ajoutées les prestations suivantes :

- Missions AVP PRO ACT DCE : 31 737,07 € HT

Aux prestations initiales du marché sont supprimées les prestations suivantes :

- Missions VISA DET AOR : 66 746,57 € HT

Soit une moins-value globale de 35 009,50 € HT (trente-cinq mille neuf euros et cinquante centimes d'euros).

Le présent avenant prend effet à partir de sa date de notification.

Montant initial du marché : 164 806,35 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 35 009,50 € HT

Nouveau montant du marché : 129 796, 85 € HT

Imputation budgétaire : 202001MFEODALE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 31 décembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-207938-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 31 décembre 2024